

ceux qu'il a faits, sur l'ordre du Consulat, pour la ville de Lyon :

En 1658 et en 1659, « une figure de Nostre-Dame tenant un Jésus en ses bras, de pierre de Pernes (9), pour estre posée sur le pont de pierre de Saosne, proche la croix du milieu d'icelluy ou en tel autre endroit de ladite ville qu'il plaira au Consulat, » figure de cinq pieds trois pouces de haut, du prix de 400 livres (10);

En 1659, « un pied d'estail de cinq piedz et demy d'hauteur... en pierre blanche de Seissel... pour estre sur ledit pied d'estail posé l'effigie de Nostre-Dame de pierre de Pernes (11); »

En 1661, avec Jacques Mimerel, « toute la sculpture... autour de l'inscription (qui sera faite) en une table qui sera posée au grand degré ou escallier (12) de l'hostel commun de ladite ville... laquelle table sera de pierre du gros banc de Saint Cire ou Saint Didier au Mont d'Or;... à chasque costé de ladite table une figure représentant l'une l'effigie du Roy et l'autre celle de la Reyne accompagnée des armes,

---

(9) La pierre de Pernes venait du comtat Venaissin.

(10) Archives de Lyon. DD. Minutes des actes de J. Jasserant, Consulat, 1658 et 1659, f° 168. *Priffaict* du 13 juin 1658, BB 213 et CC. Mandements du 13 juin 1658 (BB 213, f° 284) et du 20 mai 1659 (BB 214, f° 225). — Cette statue fut érigée « sur la plateforme du Change ».

(11) Archives de Lyon. DD. Minutes des actes de J. Jasserant, 1658 et 1659, f° 460; *prixfait* du 5 juin 1659. BB 214, f° 391; *mandement* du 4 septembre 1659.

(12) « Au dessous de la voulte du grand degré. »